

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Les résumés sont composés d'exigences en matière de divulgation connues sous le nom d'« Éléments ». Ces Éléments sont numérotés aux sections A à E (A.1 à E.7). Ce résumé contient tous les Éléments qui doivent être inclus dans un résumé concernant les Obligations ou les Warrants et l'Émetteur. Certains Éléments n'étant pas requis, la numérotation peut ne pas être continue. Même si un Éléments est tenu de figurer dans un résumé en raison du type de titres et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur cet Éléments. Dans ce cas, une courte description de l'Éléments doit être incluse dans le résumé, expliquant sa non-pertinence.

Section A – Introduction et mises en garde

Éléments	
A.1	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de base.</p> <p>Toute décision d'investir dans des Obligations ou Warrants doit être fondée sur une étude exhaustive non seulement de ce Prospectus de base, mais aussi des documents incorporés par référence.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de base est intentée devant un tribunal d'un État membre de l'Espace économique européen, le demandeur peut, en vertu de la législation nationale de l'État membre dans lequel l'action est engagée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>L'Émetteur n'assume aucune responsabilité autre que sur la base du seul résumé, y compris sa traduction, à moins qu'il ne soit trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de ce Prospectus de base ou, suite à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Directive 2010/73/UE dans l'État membre concerné, qu'il ne fournisse pas, dans le contexte des autres parties de ce Prospectus de base, des informations clés destinées à aider les investisseurs dans leurs décisions d'investir dans ces Obligations ou Warrants.</p>
A.2	<p>Certaines Tranches d'Obligations ou de Warrants dont la coupure est inférieure à 100 000 EUR (ou un montant équivalent dans une autre devise) peuvent être proposées lorsqu'il n'y a aucune dérogation à l'obligation de publier un prospectus conformément à la Directive sur les prospectus. On parle alors d'une « Offre non exempte ».¹</p> <p>[Les [Obligations/Warrants] sont offert(e)s au public dans le cadre d'une Offre non exempte. L'Émetteur consent à utiliser ce Prospectus de base dans le cadre d'une Offre non exempte [d'Obligations/de Warrants] par l'Agent placeur.]</p> <p>[Sans objet – les [Obligations/Warrants] ne sont pas offert(e)s au public dans le cadre d'une Offre non exempte.]</p> <p>[Consentement : Sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, l'Émetteur consent à utiliser ce Prospectus de base dans le cadre d'une Offre non exempte [d'Obligations/de Warrants] par le [Gestionnaire]/[l'Agent Placeur], [noms des intermédiaires financiers spécifiques] [et] [chaque intermédiaire financier dont le nom est publié sur le site de l'Émetteur (www.bil.com) et identifié comme Offrant autorisé dans le cadre de l'Offre non exempte en question] en vertu de la législation en vigueur transposant la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (Directive 2004/39/CE) et publie sur son site la déclaration suivante (les informations entre crochets étant complétées par les informations pertinentes) :</p> <p><i>« Nous, [insérer la raison sociale de l'intermédiaire financier], faisons référence aux [insérer le titre des Obligations/Warrants pertinent(e)s] (les « Obligations/Warrants ») décrits dans les Conditions définitives du [insérer la date] (les « Conditions définitives ») publiées par la Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme (l'« Émetteur »). Nous acceptons par les présentes l'offre de l'Émetteur nous autorisant à utiliser le Prospectus de base (tel que défini dans les Conditions</i></p>

¹ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	
	<p>définitives) dans le cadre de l'offre des [Obligations/Warrants] [en Belgique/au Danemark/au Luxembourg/en France/dans tout autre État à préciser où le Prospectus de base a été autorisé au moyen d'un passeport], pendant la Période d'offre et sous réserve des autres conditions de ce consentement, chacune étant spécifiée dans le Prospectus de base, et utilisons le Prospectus de base en conséquence »].</p> <p>Période d'offre : Le consentement de l'Émetteur, auquel il est fait référence ci-dessus, est accordé pour les Offres non exemptes [d'Obligations/de Warrants] pendant [préciser la période d'offre d'émission ici] (la « Période d'offre »).</p> <p>Conditions du consentement : Aux termes des conditions du consentement accordé par l'Émetteur [(outre les conditions auxquelles il est fait référence ci-dessus)], le consentement (a) n'est valide que pendant la Période d'offre ; [et] (b) couvre uniquement l'utilisation de ce Prospectus de base relative aux Offres non exemptes de la Tranche [d'Obligations/de Warrants] pertinente en/au/aux [préciser chaque État membre pertinent où le Prospectus de base a été autorisé au moyen d'un passeport et dans lequel la Tranche [d'Obligations/de Warrants] donnée peut être offerte] [et (c) [préciser toute autre condition applicable de l'Offre non exempte de la Tranche concernée, telle qu'énoncée dans les Conditions définitives].</p> <p>SI UN INVESTISSEUR A L'INTENTION D'ACQUÉRIR OU ACQUIERT DES OBLIGATIONS OU WARRANTS DANS LE CADRE D'UNE OFFRE NON EXEMPTÉ DE LA PART D'UN OFFRANT AUTORISÉ, LES OFFRES ET VENTES DE CES OBLIGATIONS À UN INVESTISSEUR PAR CET OFFRANT AUTORISÉ SE FERONT CONFORMÉMENT À TOUTES CONDITIONS ET AUTRES DISPOSITIONS EN PLACE ENTRE CET OFFRANT AUTORISÉ ET CET INVESTISSEUR, NOTAMMENT QUANT AU PRIX, AUX AFFECTATIONS ET AUX ACCORDS DE RÈGLEMENT. AU MOMENT DE CETTE OFFRE, L'INVESTISSEUR DOIT S'ENQUÉRIR DE CES INFORMATIONS AUPRÈS DE L'OFFRANT AUTORISÉ ET CE DERNIER EST TENU DE FOURNIR CES INFORMATIONS.]</p>

Section B – Émetteur

Élément	Titre	
B.1	Raison sociale et commerciale de l'Émetteur	Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
B.2	Siège social/ forme juridique/ législation/ pays d'immatriculation	L'Émetteur est une société anonyme immatriculée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg et régie par le droit luxembourgeois.
B.4b	Information prospective	Sans objet – Il n'existe aucune tendance, incertitude, exigence, obligation ou circonstance qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur les perspectives de l'Émetteur pour l'exercice en cours.
B.5	Description du groupe	Au 31 mars 2017 la Banque détenait une participation directe d'au moins 20% dans 17 organismes. Precision Capital S.A. détient 89,94% du capital social émis de BIL et le Grand-Duché de Luxembourg 9,99%.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfices	Sans objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'a été effectuée dans le Prospectus de base.
B.10	Réserves du rapport d'audit	Sans objet – Aucun rapport d'audit inclus dans le Prospectus de base ne fait mention de réserves.
B.12	Informations financières historiques clés ² : Compte de résultats consolidé	

Élément	Titre			
Le tableau ci-dessous fournit des informations synthétisées extraites du compte de résultats audité de l'Émetteur pour chacun des deux exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :				
		31 Décembre 2015	31 Décembre 2016	
		(en EUR)	(en EUR)	
Revenus		558 703 137	541 383 277	
Coûts		-373 981 821	-368 521 250	
Résultat brut d'exploitation		184 721 316	172 862 028	
Coût du risque et provisions pour litiges		-18 421 381	-16 916 571	
Résultat avant impôts		166 299 935	155 945 457	
Charge d'impôts		-32 030 834	-45 583 436	
Résultat net		134 269 101	110 362 021	
Résultat net-part du groupe		134 269 101	110 362 021	
Informations sur le bilan consolidé				
Le tableau ci-dessous fournit des informations synthétisées extraites du bilan audité de l'Émetteur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 :				
		31 Décembre, 2015	31 Décembre, 2015	31 Décembre, 2016
		(en EUR)	Chiffres retraités (en EUR)	(en EUR)
Actif				
Prêts et créances sur établissements de crédit et Banques Centrales		2 334 652 737	2 334 652 737	3 157 100 098
Prêts et créances sur la clientèle		11 371 806 693	11 371 806 693	12 042 999 820
Prêts et titres disponibles à la vente		6 522 733 202	6 522 733 202	6 381 471 453
Juste valeur positive des produits dérivés		286 864 028	286 864 028	245 883 149
Autres actifs		957 814 502	960 202 975	1 321 204 205
Total de l'actif		21 473 871 162	21 476 259 634	23 148 658 726
		31 Décembre, 2015	31 Décembre, 2015	31 Décembre, 2016
		(en EUR)	Chiffres retraités (en EUR)	(en EUR)
Dettes				
Dettes envers les établissements de crédit		1 988 226 954	1 988 226 954	2 216 090 000
Dépôts des clients		15 019 202 404	15 019 202 404	16 129 249 400
Juste valeur négative des produits dérivés		414 021 724	414 021 724	436 598 717
Titres de créance		1 981 315 559	1 981 315 559	2 409 814 596
Dettes subordonnées		446 661 346	446 661 346	293 936 368
Autres passifs		406 818 669	409 207 140	403 308 935
Fonds Propres		1 217 624 506	1 217 624 506	1 259 660 710
Total des dettes		21 473 871 162	21 476 259 634	23 148 658 726
Certains chiffres ont été retraités au 31 décembre 2015				
Déclarations d'absence de changements défavorables importants ou significatifs				
Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe BIL depuis le 31 décembre 2016 et aucun changement défavorable significatif n'est à signaler dans les perspectives de l'Émetteur ou du Groupe BIL depuis cette date.				

Élément	Titre	
B.13	Événements affectant la solvabilité de l'Émetteur	Sans objet – Aucun événement récent propre à l'Émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité n'a été reporté.
B.14	Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	Sans objet - La BIL ne dépend pas d'autres entités du groupe.
B.15	Activités principales	Les activités de la BIL couvrent les domaines de la banque de détail, la banque privée, la banque d'entreprise et les marchés financiers ;, la BIL est présente dans les centres financiers de Luxembourg, Suisse, , Danemark, Moyen-Orient et Suède.
B.16	Actionnaires majoritaires	Precision Capital S.A. (« Precision Capital ») détient 89,94% du capital social de la Banque Internationale à Luxembourg et le Grand-Duché de Luxembourg 9,99%.
B.17	Notations de crédit	<p>L'Émetteur a reçu la note A- de la part de Standard & Poor's, A2 par Moody's et BBB+ de la part de Fitch.</p> <p>Les émetteurs notés « A- » par Standard & Poor's sont considérés comme ayant une forte capacité à honorer leurs obligations financières mais présentent une certaine vulnérabilité aux conditions économiques difficiles et aux changements de circonstances.³</p> <p>Les obligations notées A par Moody's sur l'échelle de notation à long terme sont considérées comme appartenant à la catégorie moyenne supérieure et présentent un faible risque de crédit. Moody's ajoute les suffixes numériques 1, 2 et 3 pour chaque catégorie de notation générique, de Aa à Caa. Le suffixe 3 indique que le titre se classe dans la partie inférieure de sa catégorie générique.</p> <p>Les notes attribuées par Moody's sur une échelle globale à long terme et à court terme reflètent les opinions prospectives sur les risques de crédit relatifs des obligations financières émises par des entreprises non financières, des institutions financières, des véhicules de financement structuré et de financement de projets, et des entités du secteur public. Les notes à long terme sont attribuées aux émetteurs ou aux obligations dont l'échéance initiale est supérieure ou égale à un an et reflètent à la fois la probabilité de défaut sur les paiements prévus par contrat et les pertes financières estimées en cas de défaut. Les notes à court terme sont attribuées aux obligations dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à treize mois et reflètent à la fois la probabilité de défaut sur les paiements prévus par contrat et les pertes financières estimées en cas de défaut.</p> <p>Les émetteurs notés « BBB » par Fitch sont considérés comme ayant une bonne qualité de crédit. Une note « BBB » indique que le risque de défaillance est actuellement jugé faible. La capacité à honorer les obligations financière est considérée adéquate, mais elle</p>

³ Supprimer le texte ci-dessus au sein de l'Élément B.17 lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>est plus susceptible d'être restreinte par des conditions économiques et de marché défavorables. Le suffixe « + » ou « - » peut être ajouté à une note pour indiquer le statut relatif de l'émetteur au sein des catégories « AA » à « B ».⁴</p> <p>Les Obligations émises dans le cadre du Programme peuvent être notées ou non par l'une ou l'autre des agences de notation susmentionnées. Lorsqu'une Tranche d'Obligations est notée, sa note ne sera pas nécessairement la même que celle attribuée à l'Émetteur par l'agence de notation concernée.⁵</p> <p>[Les Obligations [ont reçu/devraient recevoir] la note [indiquer la(les) note(s) de la Tranche émise] de la part de [indiquer la(les) agence(s) de notation].]</p> <p>[Sans objet - Aucune note n'a été attribuée aux Obligations à la demande de l'Émetteur ou moyennant sa coopération dans le processus de notation.]</p>

⁴ Supprimer le texte ci-dessus au sein de l'Élément B.17 lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

⁵ Supprimer le texte ci-dessus au sein de l'Élément B.17 lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Section C – Titres

Élément	Titre	
C.1	Description des titres / ISIN	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations] [Les Obligations à émettre dans le cadre du Programme peuvent être des Obligations à taux fixe, des Obligations à taux variable, des Obligations à coupon zéro, des Obligations liées à un CMS à taux variable, des Obligations à taux révisable, des Obligations indexées, des Obligations liées à des actions et des Obligations « Range Accrual », ou une combinaison de ces dernières. Les Obligations peuvent fait l'objet d'un règlement en espèces ou, dans le cas des Obligations liées à des actions, à un règlement physique.⁶</p> <p>[Les Obligations seront consolidées pour former une série unique avec [citer les premières Tranches] à [la Date d'émission/l'échange des Obligations globales temporaires pour des participations dans les Obligations permanentes, qui devrait intervenir le ou autour du [date]]</p> <p>Les Obligations représentent [£/€/US\$/autre] ● [● d'Obligations à taux variable / à taux révisable / indexées / liées à des actions / à coupon zéro / liées à un CMS à taux variable / « Range Accrual »] à ●% échéant le ●.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants] [Les Warrants à émettre dans le cadre du Programme peuvent être des Warrants indexés auxquels s'applique un règlement en espèces ou des Warrants liés à des ETF auxquels s'applique un règlement en espèces et/ou une Liquidation physique.⁷</p> <p>Les Warrants à émettre dans le cadre du Programme peuvent être des Warrants américains ou européens. Les Warrants à émettre dans le cadre du Programme sont des options d'achat (call warrants) ou de vente (put warrants).⁸</p> <p>Les Warrants sont des [Warrants indexés / liés à des ETF] et des [Warrants américains/européens]. Les Warrants sont des options [d'achat (call warrants)/de vente (put warrants)].</p> <p>[Les Warrants seront consolidés pour former une série unique avec [citer les premières Tranches] au [Date d'émission.]]</p> <p>Numéro international d'identification des valeurs mobilières (« ISIN ») : ●</p>
C.2	Devise	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations] [Dans le respect de l'ensemble des lois, réglementations et directives applicables, les Obligations pourront être émises dans toute devise</p>

⁶ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique

⁷ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique

⁸ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique

Élément	Titre	
		<p>convenue entre l'Émetteur et l'Agent Placeur concerné au moment de l'émission.⁹</p> <p>La devise de cette Série d'Obligations est [la livre sterling (£) / l'euro (€) / le dollar américain (US\$)) / autre (●)].</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants] [La devise de cette Série de Warrants est l'euro (€).]</p>
C.5	Restrictions sur la négociabilité	Sans objet – Il n'existe aucune restriction sur la libre négociabilité des Obligations et des Warrants.
C.8	Droits attachés aux titres, y compris rang et restriction de ces droits	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations] [Les Obligations émises dans le cadre du Programme seront assorties de modalités portant notamment sur :</p>
		<p>Les droits attachés aux Obligations comprennent :</p> <p>Maintien de l'emprunt à son rang</p> <p>Les conditions des Obligations senior contiennent une clause de maintien de l'emprunt à son rang par laquelle l'Émetteur s'engage à ne pas établir ou détenir d'encours de prêt hypothécaire, gage, nantissement, privilège (autre que celui relevant exclusivement de l'application de la loi dans la conduite normale des affaires) ou autre charge sur, ou à l'égard de, tout ou partie de ses biens, avoirs ou revenus présents et futurs pour assurer le remboursement de toute dette extérieure, ou les garanties et indemnités y relatives, à moins que les Obligations, Reçus ou Coupons soient, simultanément, garantis de façon égale et proportionnelle</p> <p>Événements de défaillance</p> <p>Les conditions des Obligations senior contiendront, notamment, les événements de défaillance suivants :</p> <p>(a) Défaut de paiement de plus de 14 jours (dans le cas des intérêts) ou de 7 jours (dans le cas du principal) après la date d'échéance des intérêts ou du principal au titre de toute Obligation ;</p> <p>(b) Manquement de l'Émetteur à l'égard de ses obligations d'exécution ou de respect de, ou de conformité à, l'un quelconque de ses autres engagements au titre des Obligations, défaut ne pouvant être corrigé ou qui, s'il peut être corrigé, n'est pas corrigé dans les 21 jours suivant la notification dudit défaut à l'Agent financier à son bureau désigné par tout Obligataire ;</p> <p>(c) (i) tout prêt ou autre dette présente ou future de l'Émetteur lié(e) à des fonds empruntés ou recueilli(e), à l'exception de fonds déposés auprès de l'Émetteur ou transférés en vertu d'un contrat fiduciaire au sens de la loi du 27 juillet 2003, et de ses modifications périodiques, ou par ailleurs empruntés dans la conduite normale des affaires de l'Émetteur (« Dettes pertinentes ») devient exigible et payable avant sa date d'échéance, sinon à la discrétion de l'Émetteur,</p>

⁹ Supprimer ces paragraphes lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique

Élément	Titre	
		<p>ou (ii) l'Émetteur omet de rembourser ses Dettes pertinentes à la date d'échéance prolongée par tout délai de grâce applicable initialement, ou (iii) la garantie de toute Dette pertinente devient exigible, ou (iv) l'Émetteur omet d'effectuer un paiement au titre de toute garantie et/ou indemnité présente ou future donnée subordonnée ou liée aux Dettes pertinentes, sous réserve que le montant cumulé des Dettes pertinentes à l'égard desquelles un ou plusieurs des événements mentionnés ci-dessus à la Condition 11(g) se sont produits, est supérieur ou égal à 10 000 000 US\$ ou à son équivalent (sur la base du taux au comptant médian de la devise concernée contre le dollar américain, tel que coté par tout grand Émetteur le jour où cet article prend effet) ; et</p> <p>(d) Événements relatifs à l'insolvabilité ou à la liquidation de l'Émetteur.</p> <p>Exécution</p> <p>(a) <i>Liquidation :</i></p> <p>Le détenteur de toute Obligation subordonnée peut notifier par écrit l'Agent financier à son bureau désigné que l'Obligation est exigible et payable, suite à quoi le Montant de remboursement final de ladite Obligation subordonnée ainsi que les intérêts courus à la date de paiement deviendront immédiatement exigibles et payables si un ordre est passé ou si une résolution effective est adoptée en vue de la Liquidation de l'Émetteur au Luxembourg (ou dans toute juridiction au sein de laquelle l'Émetteur est établi).</p> <p>(b) <i>Défaut de paiement :</i></p> <p>Si, au titre de toute Obligation subordonnée, l'Émetteur n'effectue pas de paiement dans un délai de 7 jours ou plus suivant la date d'échéance pour le paiement du principal ou dans un délai de 14 jours ou plus suivant la Date de paiement des intérêts, tout Obligataire peut demander aux autorités compétentes d'intenter des poursuites au Luxembourg (exclusivement) conformément à la Partie IV de la Loi du marché financier en vue de la Liquidation de l'Émetteur.</p> <p>Bien que les autorités compétentes puissent prendre en compte une demande par un Obligataire d'intenter des poursuites au Luxembourg en vue de la liquidation de l'Émetteur, elles ne sont en aucun cas contraintes de le faire à la suite de la réception de cette demande ou pour toute autre raison. Les autorités compétentes décideront ou non d'intenter lesdites poursuites contre l'Émetteur à leur entière discrétion et conformément à la législation en vigueur au Luxembourg. Pour autant que la demande émane d'un Obligataire tel que décrit ci-avant, celui-ci ne pourra pas engager de poursuites en vue de la liquidation de l'Émetteur.</p> <p>(c) <i>Manquement à d'autres obligations :</i></p> <p>Dans la mesure où la loi en vigueur et les Conditions</p>

Élément	Titre	
		<p>des Obligations subordonnées le permettent, un Obligataire pourra, à sa discrétion, intenter de telles poursuites à l'encontre de l'Émetteur s'il estime approprié de faire exécuter toute obligation, condition, clause ou engagement qui lie l'Émetteur aux termes des Obligations subordonnées ou des Coupons (autre que l'obligation de paiement par l'émetteur au titre des Obligations ou des Coupons, y compris, entre autres, le paiement du principal ou des intérêts ; étant entendu que l'Obligataire n'aura aucun recours à l'encontre de l'Émetteur le contraignant à payer toutes sommes, sous la forme de dommages ou autres, autre que la démonstration de la liquidation de l'Émetteur).</p> <p>(d) <i>Autres recours :</i></p> <p>Aucun recours à l'encontre de l'Émetteur, autre que l'introduction des poursuites mentionnées aux points (b) ou (c) ci-dessus et la démonstration ou revendication de toute liquidation de l'Émetteur, ne sera à la disposition des Obligataires ou des détenteurs de Coupons au titre du remboursement des montants dus dans le cadre des Obligations subordonnées ou des Coupons ou dans le cadre de tout manquement par l'émetteur à toute autre obligation, condition ou clause qui lie l'Émetteur aux termes des Obligations subordonnées ou des Coupons. Cela, nonobstant la responsabilité de l'Émetteur vis-à-vis d'un Obligataire ou d'un détenteur de Coupon en cas de dommage résultant d'une négligence ou de faute grave de la part de l'Émetteur dans l'exercice de ses fonctions conformément aux modalités applicables.</p> <p>Assemblées</p> <p>Les conditions des Obligations contiendront des dispositions relatives à la tenue d'assemblées des Obligataires afin d'examiner toute question affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettent à des majorités définies de lier tous les détenteurs, y compris ceux qui n'assistent pas ni ne votent lors de l'assemblée considérée, ainsi que les détenteurs qui votent de façon contraire à la majorité.</p> <p>Droit applicable</p> <p>[Le droit anglais en ce qui concerne les Obligations senior, à l'exception des paragraphes 86 à 94-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, qui sont expressément exclus.]</p> <p>[Le droit luxembourgeois en ce qui concerne les Obligations senior.]</p> <p>[Le droit luxembourgeois en ce qui concerne les Obligations subordonnées.]</p> <p>Statut et subordination (rang)</p> <p>[Les Obligations peuvent être soit senior, soit subordonnées. Les Obligations senior constituent des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et seront de rang égal.]</p>

Élément	Titre	
		<p>Les Obligations subordonnées constituent des obligations directes, non garanties et subordonnées de l'Émetteur et seront en tout temps de rang égal et sans aucune priorité entre elles. Les droits et créances des détenteurs d'Obligations subordonnées et les coupons devant être versés par l'Émetteur au titre de ces Obligations ainsi que les coupons associés (y compris tout dommage, le cas échéant) sont subordonnés aux créances des détenteurs d'Obligations senior.]¹⁰</p> <p>[Cette Série d'Obligations est émise à titre de créances [senior/subordonnées].]</p> <p>Fiscalité</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Obligations seront effectués sans aucune déduction au titre de la retenue à la source imposée par le Luxembourg. Si une telle déduction est effectuée, l'Émetteur sera tenu, sauf certains cas limités, de payer des suppléments pour couvrir les montants ainsi déduits.</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants] [Les Warrants émis dans le cadre du Programme seront assortis de modalités portant notamment sur :</p> <p>Les droits attachés aux Warrants comprennent :</p> <p>Résiliation et annulation non prévues</p> <p>L'Émetteur aura le droit de résilier les Warrants avant leur date de règlement pour des raisons d'illégalité ou à la suite de certains ajustements ou perturbations. Dans ce cas, le montant payable à la résiliation et à l'annulation sera, pour chaque Warrant, un montant égal à la juste valeur de marché du Warrant plus tout prix d'exercice payé au titre de ce Warrant, moins tous les frais encourus par l'Émetteur ou par l'un de ses affiliés dans le cadre de cette résiliation et annulation (ce montant, le « Montant d'annulation anticipée ».)</p> <p>Statut (rang)</p> <p>Les Warrants constituent des obligations non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et seront de rang égal.</p> <p>Règlement à la date prévue</p> <p>[[Prière de se référer aussi à l'Élément C.18.]</p>
C.9	Intérêts / Remboursement	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations] Intérêts</p> <p>Les Obligations peuvent ou non porter intérêt. Les Obligations portant intérêt porteront intérêt à un taux fixe, à un taux variable, à un taux révisable ou à un taux calculé en fonction de la performance de l'Indice.¹¹</p> <p>Taux fixe : Les Obligations portent intérêt au taux fixe de ●% par an [à compter de leur date d'émission / à compter de ●]. Les intérêts seront payés [annuellement] à terme échu le ● de chaque année. Le</p>

¹⁰ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

¹¹ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>premier versement des intérêts se fera le ●. Le rendement [indicatif] des Obligations est de ●%.]</p> <p>[Taux variable]/[Liées à un CMS à taux variable : Les Obligations portent intérêt à des taux variables [à compter de leur date d'émission / à compter de ●]. Les intérêts seront payés [semestriellement] à terme échu le ● et le ● de chaque année, sous réserve d'ajustements pour jours non ouvrables. Le premier versement des intérêts se fera le ●. Les taux variables sont calculés en fonction de [préciser le taux de référence des Obligations émises] [plus / moins] une marge de ●%.]</p> <p>[Taux indexés : Le « Montant des intérêts » au titre d'une Période d'intérêts correspondra au montant (qui ne pourra pas être nul) calculé par l'Agent de calcul comme suit :</p> <p>(a) En cas de Barrière d'intérêts intervenant au cours de cette Période d'intérêts :</p> <p>(montant du calcul x taux du coupon x nombre de jours) + intérêts non payés ; ou</p> <p>(b) dans tout autre cas, zéro.]</p> <p>« Montant du calcul » signifie ●.</p> <p>« Niveau de clôture » signifie un montant correspondant au niveau officiel de clôture de l'Indice tel que publié par son promoteur.</p> <p>« Taux du coupon » signifie ●.</p> <p>« Nombre de jours » signifie ●.</p> <p>« Indice » signifie ●.</p> <p>« Niveau de l'Indice » signifie le Niveau de clôture de l'Indice.</p> <p>« Cas de Barrière d'intérêts » signifie que le Niveau de l'Indice à la Date d'évaluation correspondant à la Période d'intérêts concernée est supérieur ou égal au Niveau de barrière d'intérêts.</p> <p>« Niveau de barrière d'intérêts » signifie ●.</p> <p>« Intérêts non payés » signifie, au titre d'une Période d'intérêts : (a) si l'Effet mémoire s'applique, la somme, pour chaque Période d'intérêts précédente au cours de laquelle un Cas de barrière d'intérêts n'est pas survenu, comme décrit ci-après (la « Période concernée »), des Montants d'intérêts qui auraient été dus au titre de chaque montant de principal des Obligations correspondant au Montant du calcul et pour chaque Période concernée si un Cas de barrière d'intérêts était survenu au titre de chaque Période concernée, étant entendu que la définition de Période d'intérêts exclut toute Période d'intérêts déjà prise en compte au titre de toute Période d'intérêts précédente au titre de la définition d'Intérêts non payés ; ou (b) si l'Effet mémoire ne s'applique pas, zéro.</p> <p>« Date(s) d'évaluation » signifie ●.</p> <p>[Liées à des actions : Le « Montant des intérêts » au</p>

Élément	Titre	
		<p>titre d'une Période d'intérêts correspondra au montant (qui ne pourra pas être nul) calculé par l'Agent de calcul comme suit :</p> <p>(a) En cas de Barrière d'intérêts intervenant au cours de cette Période d'intérêts :</p> $\left(\text{Calculation Amount} \times \text{Coupon Rate} \times \text{Day Count Fraction} \right) + \text{Unpaid Interest}$ <p>; ou</p> <p>(b) dans tout autre cas, zéro.]</p> <p>« Montant du calcul » signifie ●.</p> <p>« Taux du coupon » signifie ●.</p> <p>« Nombre de jours » signifie ●.</p> <p>« Cas de Barrière d'intérêts » signifie que le Prix de règlement à la Date d'évaluation correspondant à la Période d'intérêts concernée est supérieur ou égal au Niveau de barrière d'intérêts.</p> <p>« Niveau de barrière d'intérêts » signifie ●.</p> <p>« Prix de règlement » signifie ●.</p> <p>« Intérêts non payés » signifie, au titre d'une Période d'intérêts : (a) si l'Effet mémoire s'applique, la somme, pour chaque Période d'intérêts précédente au cours de laquelle un Cas de barrière d'intérêts n'est pas survenu, comme décrit ci-après (la « Période concernée »), des Montants d'intérêts qui auraient été dus au titre de chaque montant de principal des Obligations correspondant au Montant du calcul et pour chaque Période concernée si un Cas de barrière d'intérêts était survenu au titre de chaque Période concernée, étant entendu que la définition de Période d'intérêts exclut toute Période d'intérêts déjà prise en compte au titre de toute Période d'intérêts précédente au titre de la définition d'Intérêts non payés ; ou (b) si l'Effet mémoire ne s'applique pas, zéro.</p> <p>« Date(s) d'évaluation » signifie ●.</p> <p>[Taux révisable : Chaque Obligation portera intérêt sur son montant nominal :</p> <p>(a) à compter de la Date de début de la période d'intérêts (incluse) et jusqu'à la Date de la première révision (non incluse), au Taux d'intérêt initial ;</p> <p>(b) le cas échéant, à compter de la Deuxième date de révision (incluse) jusqu'à la première Date de révision ultérieure (non incluse) (le cas échéant), et chaque période consécutive débutant à la Date de révision ultérieure (incluse) et se clôturant à la Date de révision ultérieure suivante (non incluse) (le cas échéant) (individuellement une « Période de révision ultérieure ») au taux annuel correspondant au Taux d'intérêt révisé ultérieur concerné.</p> <p>Le Taux d'intérêt révisé payable sera déterminé par l'Agent de calcul à la Date de calcul du taux révisé concernée.</p>

Élément	Titre	
		<p>« Première date de révision » signifie ●.</p> <p>« Première marge » signifie ●.</p> <p>« Taux d'intérêt initial » signifie ●.</p> <p>« Date de début de la période d'intérêts » signifie ●.</p> <p>« Date(s) de paiement des intérêts » signifie ●.</p> <p>« Taux d'intérêt révisé » signifie la somme du Taux de swap moyen et de la Marge.</p> <p>« Deuxième date de révision » signifie ●.</p> <p>« Marge ultérieure » signifie ●.</p> <p>« Date de révision ultérieure » signifie ●.</p> <p>« Taux de swap moyen » signifie ●.</p> <p>« Marge » signifie ●.</p> <p>« Date de calcul du taux révisé » signifie ●.]</p> <p>[Les Obligations ne portent pas intérêt [et seront offertes et vendues avec une décote par rapport à leur montant nominal].]</p> <p>[Obligations « Range Accrual » : [Les Obligations porteront intérêt [à compter de leur date d'émission / à partir du ●] [à un taux fixe de ●% par an] [à des taux variables calculés en fonction de [préciser le taux de référence des Obligations émises] [plus / moins] une marge de ●%], et les intérêts ne courront que les jours où [Taux de référence « Range Accrual »] est (i) supérieur ou égal à [Limite inférieure] et (ii) inférieur ou égal à [Limite supérieure].]</p> <p>« Limite inférieure » signifie ●.</p> <p>« Taux de référence « Range Accrual » » signifie ●.</p> <p>« Limite supérieure » signifie ●.</p> <p>Remboursement</p> <p>Les conditions selon lesquelles les Obligations peuvent être remboursées (y compris la date d'échéance et le prix auquel elles seront remboursées à la date d'échéance, ainsi que toute disposition relative à un remboursement anticipé) seront convenues entre l'Émetteur et l'Agent Placeur concerné au moment de l'émission des Obligations pertinentes.¹² Sous réserve de tout achat et annulation ou remboursement anticipé, les Obligations seront remboursées le [●] [au pair/à ●% de leur montant nominal]¹³.</p> <p>Les Obligations peuvent être remboursées par anticipation pour des raisons fiscales, en cas de défaillance, [pour des raisons d'illégalité ou à la suite de certains ajustements ou perturbations], [en cas de requalification du capital] à [préciser le prix de remboursement anticipé et tous les montants de remboursement maximum ou minimum, applicables aux Obligations émises].</p>

¹² Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

¹³ Ne peut être inférieur à 100% du montant nominal.

Élément	Titre	
		<p>Représentant des détenteurs</p> <p>Sans objet – Aucun représentant d'Obligataires n'a été assigné par l'Émetteur.</p> <p>Prière de se référer aussi à l'Élément C.8.</p>
C.10	Composant dérivé lié au paiement des intérêts	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations indexées][Le paiement des intérêts au titre des Obligations sera calculé en fonction de la performance de l'Indice.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Obligations liées à des actions][Le paiement des intérêts au titre des Obligations sera calculé en fonction de la performance de l'Action.]</p> <p>[Sans objet – Aucun composant dérivé n'est lié au paiement des intérêts.]</p> <p>Prière de se référer aussi à l'Élément C.9.</p>
C.11	Admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations et les Warrants] [Les [Obligations][Warrants] émis(es) dans le cadre du Programme peuvent être inscrit(e)s à la cote et admis(es) à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg ou tout autre bourse ou marché indiqués ci-dessous, ou peuvent être émis(es) sans être coté(es).¹⁴</p> <p>[Une demande [a été][devrait être] déposée par l'Émetteur (ou en son nom) quant à l'admission à la négociation des [Obligations][Warrants] sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.]</p> <p>[Sans objet][Les [Obligations][Warrants] ne sont admis à la négociation sur aucun marché.]</p>
C.15	Tout instrument sous-jacent qui peut affecter la valeur des Titres	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations][Sans objet – Aucun instrument sous-jacent n'affecte la valeur des Obligations.] [La valeur des Obligations peut être affectée par la performance de [Insérer les informations concernant les Obligations indexées :][l'Indice] [Insérer les informations concernant les Obligations liées à des actions :] [les Actions de la Société]]. [Insérer les informations concernant les Warrants] [Le montant payable ou livrable sur les Warrants dépendra de la valeur de l'actif sous-jacent.</p> <p>Si les Warrants sont résiliés avant la date de règlement pour des raisons d'illégalité ou à la suite de certains ajustements ou perturbations, le Montant d'annulation anticipée payable sera déterminé conformément à l'Élément C.8.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants indexés] [Si les Warrants ne sont pas exécutés et résiliés avant la date de règlement, le montant du règlement en espèces payable à la date de règlement sera alors déterminé conformément à l'Élément C.18.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement physique] [Si les Warrants ne sont pas exécutés et résiliés avant la date</p>

¹⁴ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>de règlement, le nombre d'actions de chaque Warrant livrable à la date de règlement sera alors déterminé conformément à l'Élément C.18.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement en espèces ou les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement physique pour lesquels un Plancher en espèces s'applique]</i> [Si les Warrants ne sont pas exécutés et résiliés avant la date de règlement, le montant du règlement en espèces payable à la date de règlement sera alors déterminé conformément à l'Élément C.18. <i>[[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF pour lesquels un Plancher en espèces s'applique.]</i> et les Warrants ne seront pas réglés physiquement.]</p>
C.16	Date d'expiration ou date d'échéance des titres dérivés – date d'exercice ou date finale de référence	<p><i>[Insérer les informations concernant les Obligations]</i> [La date d'échéance est ●[, sous réserve d'ajustements.]]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants]</i> [La(les) date(s) d'exercice des Séries de Warrants sera(seront) le ● et la date de règlement des Séries de Warrants sera le ●, sous réserve des ajustements conformément aux conditions générales des Warrants.]</p>
C.17	Règlement des titres dérivés	<p><i>[Insérer les informations concernant les Obligations]</i> [Les Obligations peuvent faire l'objet d'un règlement en espèces ou physiquement]¹⁵ [Les Obligations sont réglées [en espèces] [physiquement].]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants]</i> [Les Warrants donnent lieu à un règlement [en espèces / physique / en espèces ou, selon la performance du sous-jacent, physiquement].]</p> <p>[Le règlement des Séries de Warrants se fera par l'intermédiaire de [Euroclear Bank SA/NV] [et de] [Clearstream Banking, SA.] [Les Warrants donnent lieu à un règlement [en espèces] [ou, comme décrit plus en détail à l'Élément C.18 ci-dessous,] [physiquement].]</p>
C.18	Rendement sur les titres dérivés	<p><i>[Insérer les informations concernant les Obligations]</i></p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Obligations indexées]</i> [Des dispositions en matière de barrière s'appliquent. L'Effet mémoire est [n'est pas] applicable]</p> <p>Si les Obligations n'ont pas été remboursées, achetées ou annulées, le montant de remboursement final tel que déterminé par l'Agent de calcul pour chaque Obligation sera :</p> <p>(x) Si le remboursement plancher indexé à effet de levier n'est pas précisé :</p> <p>(A) si l'Indice final est supérieur ou égal à la Barrière :</p> <p>Montant du calcul x 100% ; ou</p> <p>(B) si l'Indice final est inférieur à la Barrière :</p>

¹⁵ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>Montant du calcul x (Indice final / Indice initial)</p> <p>(y) Si le remboursement plancher indexé à effet de levier est précisé :</p> <p>(A) si l'Indice final est supérieur ou égal à la Barrière :</p> <p>Min [Montant du calcul * Montant de remboursement plafonné ; Montant du calcul x 100% + Montant du calcul * Levier * (Indice final – Indice initial) / Indice initial] ; ou</p> <p>(B) si l'Indice final est inférieur à la Barrière :</p> <p>Montant du calcul x Max[Montant de remboursement plancher ; (Indice final / Indice initial)]</p> <p>« Barrière » signifie ●.</p> <p>« Montant du calcul » signifie ●.</p> <p>« Niveau de clôture » signifie un montant correspondant au niveau officiel de clôture de l'Indice tel que publié par son promoteur.</p> <p>« Date d'évaluation finale » signifie ●.</p> <p>« Montant de remboursement plancher » signifie ●.</p> <p>« Montant de remboursement plafonné » signifie ●.</p> <p>« Indice » signifie l'Indice décrit à l'Élément C.20.</p> <p>« Indice final » signifie le Niveau de l'Indice à la Date d'évaluation finale.</p> <p>« Indice initial » signifie ●.</p> <p>« Niveau de l'Indice » signifie le Niveau de clôture de l'Indice.</p> <p>« Levier » signifie ●.</p> <p>« Max » signifie le plus grand des deux montants séparés par un point-virgule ou, lorsque ces deux montants sont identiques, le montant en question, dans tous les cas tel que déterminé par l'Agent de calcul.</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Obligations liées à des actions]</i> [Des dispositions en matière de barrière s'appliquent. L'Effet mémoire est [n'est pas] applicable]</p> <p>Si les Obligations n'ont pas été remboursées, achetées ou annulées, le montant de remboursement final tel que déterminé par l'Agent de calcul pour chaque Obligation sera :</p> <p>(A) si l'Action finale est supérieure ou égale à la Barrière :</p> <p>Calculations Amount x 100% ; ou</p> <p>(B) si l'Action finale est inférieure à la Barrière :</p> <p>Montant du calcul x (Action finale / Action initiale)</p> <p>« Barrière » signifie ●.</p> <p>« Montant du calcul » signifie ●.</p>

Élément	Titre	
		<p>« Date d'évaluation finale » signifie ●.</p> <p>« Prix de règlement » signifie ●.</p> <p>« Action » signifie l'Action décrite à l'Élément C.20.</p> <p>« Action finale » signifie le Prix de règlement à la Date d'évaluation finale.</p> <p>« Action initiale » signifie ●.</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Obligations liées à des actions]</i> [Les Obligations convertibles inverses et la Livraison physique sont applicables.</p> <p>Si les Obligations n'ont pas été remboursées, achetées ou annulées, l'Émetteur s'assurera du remboursement de chaque Obligation comme suit :</p> <p>(i) si, à la Date d'évaluation finale, le Prix de règlement de l'Action est supérieur ou égal à la Barrière du prix d'exercice, il procédera au paiement du Montant de remboursement final qui sera calculé comme suit :</p> <p>Montant du calcul x 100% ; ou</p> <p>(ii) si, à la Date d'évaluation finale, le Prix de règlement de l'Action est inférieur à la Barrière du prix d'exercice, il procédera à la livraison du nombre entier d'actions livrables et au paiement du montant résiduel en espèce en utilisant dans chaque cas la valeur à la Date de livraison.</p> <p>« Montant du calcul » signifie ●.</p> <p>« Date de livraison » signifie ●.</p> <p>« Taux de change final » signifie ●.</p> <p>« Prix final » signifie le Prix de règlement de l'Action à la Date d'évaluation finale.</p> <p>« Date d'évaluation finale » signifie ●.</p> <p>« Taux de change initial » signifie ●.</p> <p>« Prix initial » signifie le Prix de règlement de l'Action à la Date d'évaluation initiale.</p> <p>« Date d'évaluation initiale » signifie ●.</p> <p>« Nombre entier d'actions livrables » signifie, au titre de chaque Obligation, le nombre total d'Actions correspondant au nombre d'actions livrables arrondi à la baisse au nombre entier le plus proche.</p> <p>« Nombre d'actions livrables » signifie, au titre de chaque Obligation, le nombre d'Actions correspondant (i) au Montant du calcul multiplié par le Taux de change initial (le cas échéant) ou le Montant du calcul multiplié par le Taux de change final (le cas échéant), tel que précisé dans les Conditions définitives applicables (le « Taux applicable pour le Calcul du Nombre d'actions livrables ») et divisé par (ii) le Prix d'exercice de l'Action, conformément à la Convention concernant les arrondis pour les livraisons physiques.</p> <p>« Montant résiduel en espèces » signifie un montant correspondant : au nombre résiduel d'actions livrables</p>

Élément	Titre	
		<p>multiplié par le prix final divisé par le taux de change final (le cas échéant), arrondi à la deuxième décimale supérieure la plus proche.</p> <p>« Nombre résiduel d'actions livrables » signifie le nombre d'Actions (ou une partie des Actions) correspondant (i) au nombre d'actions livrables moins (ii) le nombre entier d'actions livrables.</p> <p>« Prix de règlement » signifie ●.</p> <p>« Action » signifie l'Action décrite à l'Élément C.20.</p> <p>« Prix d'exercice » signifie ●.</p> <p>« Barrière de prix d'exercice » signifie ●% multiplié par le Prix d'exercice.</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants]</i> [Si les Warrants sont résiliés et annulés avant la date de règlement, le Montant de l'annulation anticipée sera déterminé conformément à l'Élément C.8.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants indexés]</i> : [Si les Warrants n'ont pas encore été exercés et réglés, le montant du règlement en espèces déterminé par l'Agent de calcul pour chaque Warrant payable à la date de règlement sera :</p> $\frac{\text{Index Final} - 1}{\text{Index Initial}}$ <p>étant entendu que le montant du règlement en espèces ne pourra être inférieur à zéro.</p> <p>« Agent de calcul » signifie ●.</p> <p>« Date d'évaluation finale » signifie ●.</p> <p>« Indice » signifie l'Indice décrit à l'Élément C.20.</p> <p>« Indice final » signifie le niveau officiel de clôture de l'Indice à la Date d'évaluation finale, sous réserve des ajustements conformément aux conditions générales des Warrants.</p> <p>« Indice initial » signifie le niveau officiel de clôture de l'Indice à la Date d'évaluation initiale, sous réserve des ajustements conformément aux conditions générales des Warrants.</p> <p>« Date d'évaluation initiale » signifie ●.</p> <p>Pour les besoins de ce qui précède, chaque Warrant sera réputé avoir un Montant notionnel et l'Agent de calcul multipliera ce Montant notionnel par le montant déterminé selon la formule ci-dessus pour déterminer le montant du règlement en espèces dû au titre du Warrant en question.</p> <p>« Montant notionnel » signifie ●.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Call Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement en espèces]</i> : [Si les Warrants n'ont pas encore été exercés et réglés, le montant du règlement en espèces</p>

Élément	Titre	
		<p>déterminé par l'Agent de calcul pour chaque Warrant payable à la date de règlement sera :</p> $\frac{\text{Final Price}}{\text{Closing Price}} - 1$ <p>étant entendu que le montant du règlement en espèces ne pourra être inférieur à zéro.</p> <p>« Agent de calcul » signifie ●.</p> <p>« Prix de clôture » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la Date d'évaluation initiale tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Action ETF » signifie l'Action ETF décrite à l'Élément C.20.</p> <p>« Date d'évaluation finale » signifie ●.</p> <p>« Prix final » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la Date d'évaluation finale tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Date d'évaluation initiale » signifie ●.</p> <p>Pour les besoins de ce qui précède, chaque Warrant sera réputé avoir un Montant notionnel et l'Agent de calcul multipliera ce Montant notionnel par le montant déterminé selon la formule ci-dessus pour déterminer le montant du règlement en espèces dû au titre du Warrant en question.</p> <p>« Montant notionnel » signifie ●.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Put Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement en espèces] : [Si les Warrants n'ont pas encore été exercés et réglés, le montant du règlement en espèces déterminé par l'Agent de calcul pour chaque Warrant payable à la date de règlement sera :</i></p> $\frac{\text{Strike Price} - \text{Final Price}}{\text{Closing Price}}$ <p>« Agent de calcul » signifie ●.</p> <p>« Prix de clôture » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la Date d'évaluation initiale tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Action ETF » signifie l'Action ETF décrite à l'Élément C.20.</p> <p>« Date d'évaluation finale » signifie ●.</p> <p>« Prix final » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la Date d'évaluation finale tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Date d'évaluation initiale » signifie ●. Pour les besoins de ce qui précède, chaque Warrant sera réputé avoir un Montant notionnel et l'Agent de calcul</p>

Élément	Titre	
		<p>multipliera ce Montant notionnel par le montant déterminé selon la formule ci-dessus pour déterminer le montant du règlement en espèces dû au titre du Warrant en question.</p> <p>« Montant notionnel » signifie ●.</p> <p>« Prix d'exercice » signifie ●.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement physique et pour lesquels un Plancher en espèces n'est pas applicable] :</i> [Si les Warrants n'ont pas encore été exercés et réglés, le nombre d'actions de chaque Warrant livrable à la date de règlement sera :</p> $\frac{1}{\text{Parité}}$ <p>« Agent de calcul » signifie ●.</p> <p>« Prix de clôture » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la Date d'évaluation initiale tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Action ETF » signifie l'Action ETF décrite à l'Élément C.20.</p> <p>« Bourse » signifie ●.</p> <p>« Date d'évaluation initiale » signifie ●.</p> <p>« Cours d'émission » signifie ●.</p> <p>« Montant notionnel » signifie ●.</p> <p>« Parité » est le nombre de Warrants nécessaire pour la livraison d'une action ETF au détenteur de Warrant concerné ; il sera calculé selon la formule suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">Prix d'option sous-jacente (exprimé en pourcentage) multiplié par la Prix de clôture, divisé par le Cours d'émission.</p> <p>Le « Prix d'option sous-jacente » est le prix de l'option sous-jacente déterminé par l'Agent de calcul à la date d'évaluation initiale à partir d'un modèle d'évaluation standard du marché.]Aux fins des calculs ci-dessus, chaque Warrant sera considéré comme ayant un Montant notionnel et l'Agent de calcul multipliera ce Montant notionnel par le montant déterminé conformément à la formule ci-dessus afin de calculer le nombre d'actions livrable au titre dudit Warrant]</p> <p><i>Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement physique et pour lesquels un Plancher en espèces est applicable] :</i> [Si les Warrants n'ont pas encore été exercés et réglés, un montant de règlement en espèces de [●] (le « montant du règlement en espèces ») sera versé à la date de règlement. Si les Warrants sont exercés et sous réserve que la Performance sous-jacente de l'Action ETF soit supérieure au Niveau de barrière du Plancher en espèces, le nombre d'actions de chaque Warrant</p>

Élément	Titre	
		<p>livrable à la date de règlement sera :</p> $\frac{1}{\text{Parity}}$ <p>Si la Performance sous-jacente est inférieure ou égale au Niveau de barrière du Plancher en espèces, le montant du règlement en espèces sera versé en lieu et place de la livraison du nombre d'actions.</p> <p>« Agent de calcul » signifie ●.</p> <p>« Niveau de barrière du Plancher en espèces » signifie ●.</p> <p>« Prix de clôture » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la Date d'évaluation initiale tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Action ETF » signifie l'Action ETF décrite à l'Élément C.20.</p> <p>« Bourse » signifie ●.</p> <p>« Prix d'exercice » signifie ●.</p> <p>« Prix de clôture final » signifie le prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la date d'exercice tel que déterminé par ou pour le compte de l'Agent de calcul.</p> <p>« Date d'évaluation initiale » signifie ●.</p> <p>« Cours d'émission » signifie ●.</p> <p>« Montant notionnel » signifie ●.</p> <p>« Parité » est le nombre de Warrants nécessaire pour la livraison d'une action ETF au détenteur de Warrant concerné ; il sera calculé selon la formule suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">Prix d'option sous-jacente (exprimé en pourcentage) multiplié par la Prix de clôture, divisé par le Cours d'émission.</p> <p>Le « Prix d'option sous-jacente » est le prix de l'option sous-jacente déterminé par l'Agent de calcul à la date d'évaluation initiale à partir d'un modèle d'évaluation standard du marché.]</p> <p>« Performance sous-jacente » signifie un montant exprimé en pourcentage déterminé par l'Agent de calcul, égal au prix de clôture officiel de l'Action ETF cotée en Bourse à la date d'exercice divisé par le Prix d'exercice]</p> <p>Aux fins des calculs ci-dessus, chaque Warrant sera considéré comme ayant un Montant notionnel et l'Agent de calcul multipliera ce Montant notionnel par le montant déterminé conformément à la formule ci-dessus afin de calculer le montant du règlement en espèces payable ou (le cas échéant) le nombre d'actions livrable au titre dudit Warrant]</p>
C.19	Prix d'exercice / prix final de	[Insérer les informations concernant les Obligations]

Élément	Titre	
	référence de l'instrument sous-jacent	<p>[Insérer le prix d'exercice ou le prix de référence final concerné pour l'instrument sous-jacent concerné]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants indexés] [L'Indice final sera déterminé à la Date d'évaluation finale, tel qu'énoncé à l'Élément C.18.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement en espèces] [Le Prix final sera déterminé à la Date d'évaluation finale, tel qu'énoncé à l'Élément C.18]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement physique] [Le Prix d'exercice et la Parité seront déterminés à la Date d'évaluation initiale, tel qu'énoncé à l'Élément C.18]</p>
C.20	Instrument sous-jacent	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Obligations indexées] [L'actif sous-jacent des Obligations est [insérer l'Indice concerné et les informations pertinentes sur cet indice peuvent être consultées sur [insérer le site Internet concerné, etc.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Obligations liées à des actions][L'actif sous-jacent des Obligations est [insérer l'Action concernée et les informations pertinentes sur cette Action peuvent être consultées sur [insérer le site Internet concerné, etc.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants indexés] [L'actif sous-jacent de chaque Série de Warrants sera ● (l'« Indice »).]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF] [L'actif sous-jacent de chaque Série de Warrants sera ● (les « Actions ETF ») émis par ● (l'« Émetteur ETF »).]</p>

Section D – Risques

Élément	Titre	
D.2	Risques importants liés à l'Émetteur	<p>En achetant des Obligations ou des Warrants, les investisseurs courent le risque que l'Émetteur devienne insolvable ou par ailleurs incapable d'effectuer tous les paiements exigibles au titre des Obligations ou des Warrants. Un grand nombre de facteurs peuvent, individuellement ou conjointement, faire en sorte que l'Émetteur devienne incapable d'effectuer tous les paiements exigibles au titre des Obligations ou des Warrants. Il est impossible d'identifier tous ces facteurs ou de déterminer ceux qui sont les plus susceptibles de se produire car l'Émetteur peut ne pas être conscient de tous les facteurs en cause et certains facteurs considérés actuellement comme n'étant pas déterminants peuvent le devenir à la suite de certains événements indépendants de la volonté de l'Émetteur. L'Émetteur a identifié un certain nombre de facteurs de risques clés qui pourraient avoir un impact négatif sur ses activités et sa capacité à effectuer les paiements exigibles au titre des Obligations ou des Warrants. Ces</p>

Élément	Titre	
		<p>facteurs comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le risque de crédit</i> : la solvabilité de ses clients et contreparties ; • <i>Le risque de marché</i> : les risques liés aux fluctuations des prix du marché ; • <i>Le risque opérationnel</i> : le risque de l'impact financier ou non financier résultant de processus ou systèmes internes inadaptés ou défectueux, liés aux personnes ou à des événements externes ; • <i>Solidité d'autres institutions financières – risque de contrepartie</i> : les engagements envers les contreparties dans le secteur des services financiers découlant des activités de négociation, de prêt, d'acceptation de dépôts, de compensation et de règlement et de nombreuses autres activités et relations, dont les opérations de couverture et autres stratégies de gestion du risque auxquelles a recours l'Émetteur ; • <i>Le risque de liquidité</i> : le risque que l'Émetteur continue de détenir des fonds suffisants pour respecter ses engagements contractuels et conditionnels envers ses clients et contreparties ; • <i>Le risque réglementaire</i> : une surveillance réglementaire rigoureuse dans les juridictions dans lesquelles il exerce ses activités, ainsi que les évolutions réglementaires futures, dont les changements de normes comptables et le montant du capital réglementaire nécessaire pour soutenir les politiques de risque, fiscales et autres adoptées par les différentes autorités réglementaires de l'Union européenne, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux ; • <i>Des conditions économiques incertaines</i> : le niveau des services bancaires, financiers et de financement exigé par ses clients, fortement tributaire de la confiance des clients, des taux d'intérêt du marché et d'autres facteurs liés à la conjoncture ; • <i>La concurrence</i> : la forte concurrence sur tous ses marchés de la part des institutions financières nationales et internationales, dont les banques, les caisses d'épargne-logement, les sociétés d'assurance-vie et les mutuelles d'assurance.
D.3	Risques importants liés aux Titres	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations] Il existe aussi des risques associés aux Obligations. Ils comprennent un certain nombre de risques de marché, parmi lesquels :¹⁶</p> <ul style="list-style-type: none"> • [en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou s'il est par ailleurs incapable ou indisposé à rembourser les

¹⁶ Supprimer les points qui ne s'appliquent pas lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>Obligations à leur échéance, un investisseur peut perdre tout ou partie de son investissement dans les Obligations.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • le droit de l'Émetteur au rachat des Obligations, à sa discrétion, lequel peut limiter la valeur de marché des Obligations concernées étant donné que l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir le produit du rachat pour générer un rendement comparable ; • le droit de l'Émetteur de convertir le taux d'intérêt des Obligations, d'un taux fixe à un taux variable, ou vice versa, lequel peut affecter le marché secondaire et la valeur de marché des Obligations concernées ; • les cours des Obligations émises avec une décote ou une prime importante peuvent faire l'objet d'une certaine volatilité en cas de fluctuation des taux d'intérêt du marché ; • [un investisseur détenant des Obligations subordonnées est soumis à un risque de perte accru en cas d'insolvabilité de l'Émetteur étant donné que les engagements de ce dernier au titre des Obligations subordonnées ne sont pas garantis et qu'ils sont subordonnés, l'investisseur passant donc après les créanciers détenant des obligations non subordonnées et certaines autres obligations subordonnées (comme indiqué dans les « Conditions des Obligations subordonnées ») • les Obligations subordonnées peuvent être remboursées avant l'échéance ; • les Obligations subordonnées présentent peu de possibilités de recours en cas de non-paiement ; • il n'y a pas de restriction quant au montant ou au type d'instruments ou de titres de créance que l'émetteur peut émettre ou garantir par ailleurs ;] • les conditions régissant les Obligations peuvent être modifiées sans l'accord du détenteur dans certains cas ; • en cas de faillite de l'Émetteur, des mesures réglementaires pourraient affecter notablement la valeur des Obligations et/ou des Warrants ; • le détenteur peut ne pas recevoir l'intégralité des montants redevables au titre des Obligations en raison de sommes retenues par l'Émetteur en vue de se conformer à la loi en vigueur ; • les investisseurs sont exposés au risque que des changements dans la loi ou la réglementation affectent la valeur des Obligations qu'ils détiennent ; • l'absence ou le nombre limité de marchés secondaires des Obligations peut affecter la valeur à laquelle l'investisseur peut vendre les

Élément	Titre	
		<p>Obligations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valeur d'un placement d'un investisseur peut être affectée par la fluctuation des taux de change lorsque les Obligations ne sont pas libellées dans la propre devise de l'investisseur ; • une quelconque notation de crédit attribuée aux Obligations peut ne pas refléter correctement tous les risques associés à un investissement dans les Obligations ; • les dispositions relatives aux perturbations de marché et ajustements peuvent affecter la valeur et la liquidité des Obligations, et reporter les dates d'échéance de certains paiements ; et <p>la survenue d'une perturbation de règlement peut donner lieu à un nombre d'actions différé et/ou réduit ou à un Montant de remboursement anticipé, selon le cas, au titre des Obligations qui, dans certains cas, peut même être nul. Un détenteur d'Obligations peut alors perdre la totalité de son investissement dans les Obligations.</p>
D.6	Avertissement de risque	<p>[Insérer les informations concernant les Obligations] Il existe aussi des risques associés aux Obligations. Ils comprennent un certain nombre de risques de marché, parmi lesquels :¹⁷</p> <ul style="list-style-type: none"> • [En cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou s'il est par ailleurs incapable ou indisposé à rembourser les Obligations à leur échéance, un investisseur peut perdre tout ou partie de son investissement dans les Obligations.] • le droit de l'Émetteur au rachat des Obligations, à sa discrétion, lequel peut limiter la valeur de marché des Obligations concernées étant donné que l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir le produit du rachat pour générer un rendement comparable ; • le droit de l'Émetteur de convertir le taux d'intérêt des Obligations, d'un taux fixe à un taux variable, ou vice versa, lequel peut affecter le marché secondaire et la valeur de marché des Obligations concernées ; • les cours des Obligations émises avec une décote ou une prime importante peuvent faire l'objet d'une certaine volatilité en cas de fluctuation des taux d'intérêt du marché ; • [un investisseur détenant des Obligations subordonnées est soumis à un risque de perte accru en cas d'insolvabilité de l'Émetteur étant donné que les engagements de ce dernier au

¹⁷ Supprimer les points qui ne s'appliquent pas lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>titre des Obligations subordonnées ne sont pas garantis et qu'ils sont subordonnés, l'investisseur passant donc après les créanciers détenant des obligations non subordonnées et certaines autres obligations subordonnées (comme indiqué dans les « Conditions des Obligations subordonnées »)</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Obligations subordonnées peuvent être remboursées avant l'échéance ; • les Obligations subordonnées présentent peu de possibilités de recours en cas de non-paiement ; • il n'y a pas de restriction quant au montant ou au type d'instruments ou de titres de créance que l'émetteur peut émettre ou garantir par ailleurs ;] • les conditions régissant les Obligations peuvent être modifiées sans l'accord du détenteur dans certains cas ; • en cas de faillite de l'Émetteur, des mesures réglementaires pourraient affecter notablement la valeur des Obligations et/ou des Warrants ; • le détenteur peut ne pas recevoir l'intégralité des montants redevables au titre des Obligations en raison de sommes retenues par l'Émetteur en vue de se conformer à la loi en vigueur ; • les investisseurs sont exposés au risque que des changements dans la loi ou la réglementation affectent la valeur des Obligations qu'ils détiennent ; • l'absence ou le nombre limité de marchés secondaires des Obligations peut affecter la valeur à laquelle l'investisseur peut vendre les Obligations ; • la valeur d'un placement d'un investisseur peut être affectée par la fluctuation des taux de change lorsque les Obligations ne sont pas libellées dans la propre devise de l'investisseur ; • une quelconque notation de crédit attribuée aux Obligations peut ne pas refléter correctement tous les risques associés à un investissement dans les Obligations ; • les dispositions relatives aux perturbations de marché et ajustements peuvent affecter la valeur et la liquidité des Obligations, et reporter les dates d'échéance de certains paiements ; et • la survenue d'une perturbation de règlement peut donner lieu à un nombre d'actions différé et/ou réduit ou à un Montant de remboursement anticipé, selon le cas, au titre des Obligations qui, dans certains cas, peut même être nul. Un détenteur d'Obligations peut alors perdre la totalité de son investissement dans les Obligations.

Élément	Titre	
		<ul style="list-style-type: none"> • [certaines Obligations ont une structure très complexe et sont plus adaptées aux investisseurs sophistiqués puisqu'elles peuvent comporter un degré de risque supérieur. La valeur de marché et le rendement de ces Obligations sont généralement plus volatils • les Obligations ne donnent aucun droit sur le montant de référence sous-jacent.] <p>[Insérer les informations concernant les Warrants] [Il n'existe aucun événement de défaillance lié aux Warrants et si l'Émetteur ne remplit pas ses engagements relatifs aux Warrants, les détenteurs de Warrants n'auront pas le droit de déclarer que le reste des obligations de l'Émetteur sera immédiatement échu et exigible ou livrable, selon le cas.</p> <p>Un report d'évaluation ou de détermination lié à une perturbation du marché, à une séance perturbée ou à certains événements extraordinaires affectant l'actif sous-jacent auquel les Warrants sont liés, peut avoir un effet négatif sur la valeur des Warrants.</p> <p>Il y aura un décalage entre le moment où un détenteur de Warrant donne ordre d'exécution et le moment où le montant du règlement en espèces ou le nombre d'actions applicable, selon le cas, lié à cette exécution, est déterminé, et ce décalage peut réduire le montant du règlement en espèces ou le nombre d'actions applicable, selon le cas.</p> <p>Les détenteurs de Warrants peuvent avoir à déposer un certain nombre de Warrants à tout moment afin d'exécuter les Warrants et ceux qui détiennent un nombre de Warrants moins important devront soit vendre ou acheter des Warrants supplémentaires, ce qui implique des frais de transactions, afin de réaliser leur investissement.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants américains] [Le nombre de Warrants américains exécutables à toute date autre que la date d'expiration peut être limité à un nombre maximum.]</p> <p>[Insérer les informations concernant les Warrants indexés] [Un détenteur de Warrant peut ne pas toucher le montant du règlement en espèces lié à un Warrant s'il néglige de donner le préavis requis.</p> <p>Les facteurs affectant la performance de l'Indice peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Warrants et le rendement des Warrants ne reflète pas un investissement direct dans des actions sous-jacentes ou d'autres actifs composant l'Indice.</p> <p>Un changement dans la composition de l'Indice ou sa clôture et/ou le remplacement de l'Indice par un autre Indice peuvent affecter négativement la valeur de marché de l'Indice.</p> <p>Les Warrants ne sont pas sponsorisés, endossés, vendus ou promus par le promoteur de cet Indice. Aucune déclaration n'est faite par le promoteur de</p>

Élément	Titre	
		<p>l'Indice quant aux résultats obtenus par cet Indice, aux niveaux de cet Indice au cours d'une journée donnée ou à la pertinence d'un placement dans les Warrants liés à cet Indice. Le promoteur de l'Indice n'est tenu pas d'informer quiconque de toute erreur dans l'Indice et ni l'Indice ni son promoteur ne sont responsables de ces erreurs. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne sont responsables envers les détenteurs de Warrants de toute action ou omission de la part du promoteur de l'Indice, de l'exactitude, de l'intégralité et de l'actualité de toute information concernant cet Indice, du rendement de cet Indice, des données incluses dans cet Indice ou qui en ont été omises ou de leur utilisation dans le cadre des Warrants.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement en espèces]</i> [Un détenteur de Warrant peut ne pas toucher le montant du règlement en espèces lié à un Warrant s'il néglige de donner le préavis requis.</p> <p>Aucun émetteur d'Actions ETF n'aura participé à l'établissement des conditions des Warrants et les facteurs affectant le rendement des Actions ETF peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Warrants. Les détenteurs de Warrants ne disposent d'aucune réclamation contre l'émetteur d'actions ETF ni d'aucun recours contre les Actions ETF.</p> <p>Les modifications apportées aux conditions des Warrants par l'Agent de calcul à la suite d'ajustements potentiels ou d'autres perturbations affectant les Actions ETF peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Warrants.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les Warrants liés à des ETF donnant lieu à un règlement physique]</i> [Un détenteur de Warrant peut ne pas toucher le nombre d'actions lié à un Warrant s'il néglige de donner le préavis requis et de payer le prix d'exercice, ainsi que les frais du détenteur de Warrant liés à ce Warrant.</p> <p>La survenue d'une perturbation de règlement peut donner lieu à un nombre d'actions différé et/ou réduit ou à un Montant d'annulation anticipée, selon le cas, au titre des Warrants qui, dans certains cas, peut même être nul. Un détenteur de Warrant peut alors perdre la totalité de son investissement dans les Warrants.</p> <p>Aucun émetteur d'Actions ETF n'aura participé à l'établissement des conditions des Warrants et les facteurs affectant le rendement des Actions ETF peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Warrants. Les détenteurs de Warrants ne disposent d'aucune réclamation contre l'émetteur d'actions ETF ni d'aucun recours contre les Actions ETF.</p> <p>Les modifications apportées aux conditions des Warrants par l'Agent de calcul à la suite d'ajustements potentiels ou d'autres perturbations affectant les Actions ETF peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Warrants.]</p> <p><i>[Insérer les informations concernant les</i></p>

Élément	Titre	
		<p>Warrants/Obligations] [Les investisseurs peuvent perdre la totalité ou une part importante de leur investissement. Les Warrants/Obligations sont conçu(e)s pour des objectifs ou des stratégies d'investissement précis. Ils/elles auront donc un marché secondaire plus restreint et leur cours peut être plus volatil. Les détenteurs de Warrants/Obligations sont susceptibles de ne pas pouvoir vendre les Warrants/Obligations facilement ou à des prix qui leur permettraient de réaliser le rendement escompté. Aucun investisseur ne doit acheter de Warrants/Obligations à moins de comprendre et de pouvoir supporter le risque que les Warrants/Obligations peuvent ne pas être faciles à vendre, que leur valeur peut fluctuer avec le temps, que ces fluctuations peuvent être importantes et que cet investisseur peut perdre la totalité ou une partie importante du prix d'achat des Warrants/Obligations.]</p>

Section E – Offre

Élément	Titre	
E.2b	Utilisation des fonds	<p>Le produit net de chaque émission d'Obligations ou de Warrants sera utilisé par l'Émetteur aux fins générales de sa société, notamment la réalisation d'un profit, et peut aussi être utilisé à des fins spéciales, tel que déterminé par l'Émetteur.¹⁸</p> <p>Le produit net de chaque émission [d'Obligations][de Warrants] sera utilisé par l'Émetteur aux fins générales de sa société, notamment la réalisation d'un profit, [et []].</p>
E.3	Modalités de l'offre	<p>Dans le cadre du Programme, les Obligations ou Warrants peuvent être proposé(e)s au public sous forme d'Offre non exempte en Belgique, en France, au Danemark et au Luxembourg.</p> <p>Les modalités de chaque offre d'Obligations ou de Warrants seront déterminées par accord entre l'Émetteur et les Agents Placeurs concernés au moment de l'émission. Si un investisseur a l'intention d'acquérir ou acquiert des Obligations ou Warrants dans le cadre d'une Offre non exempte de la part d'un Offrant autorisé, les offres et ventes de ces Obligations ou Warrants à un investisseur par cet Offrant autorisé se feront conformément à toutes conditions et autres dispositions en place entre cet Offrant autorisé et cet investisseur, notamment quant au prix, aux affectations et aux accords de règlement.¹⁹</p> <p>[Sans objet – les [Obligations][Warrants] sont émis(e)s en coupures ou pour un montant total d'au moins 100 000 EUR (ou un montant équivalent dans une autre devise).]</p> <p>[Sans objet – les [Obligations]/[Warrants] ne sont pas offert(e)s au public dans le cadre d'une Offre</p>

¹⁸ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

¹⁹ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.

Élément	Titre	
		<p>[publique/non exempte]</p> <p>[L'émission des [Obligations][Warrants] est proposée dans le cadre d'une Offre non exemple à [préciser le ou les pays concerné(s)].</p> <p>Le prix d'émission des [Obligations][Warrants] est de ●% de leur montant nominal.</p> <p>[Résumer toute offre publique, par référence aux paragraphes [11viii] et [12] de la Partie B des Conditions définitives. La Période d'offre s'étend du ● au ●. Le Prix d'offre est ●.]</p>
E.4	Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission / offre	<p>Les Agents Placeurs concernés peuvent percevoir des honoraires en rapport à toute émission d'Obligations ou de Warrants dans le cadre du Programme. Ces Agents Placeurs et leurs affiliés peuvent aussi être engagés, et s'engager à l'avenir, dans des activités de banque d'investissement et/ou des transactions bancaires commerciales avec l'Émetteur et ses affiliés, et peuvent leur offrir des services, dans la conduite normale des affaires.²⁰</p> <p>[Les [Agents Placeurs/Gestionnaires] recevront des commissions cumulées correspondant à ●% du montant nominal des [Obligations][Warrants].] Tout [Agent Placeur/Gestionnaire] et ses affiliés peut aussi être engagé, et s'engager à l'avenir, dans des activités de banque d'investissement et/ou des transactions bancaires commerciales avec l'Émetteur et ses affiliés, et peut leur offrir des services, dans la conduite normale des affaires.</p> <p>[En plus des dispositions ci-dessus,[et sauf pour ●,] à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne participant à l'émission des [Obligations][Warrants] ne possède un intérêt matériel dans cette offre, y compris des intérêts contradictoires.]</p>
E.7	Frais imputés à l'investisseur par l'Émetteur	[Insérer les informations concernant les Obligations et les Warrants] [[Sans objet – Aucuns frais ne seront imputés aux investisseurs par l'Émetteur.]

²⁰ Supprimer ce paragraphe lors de la préparation d'un résumé pour une émission spécifique.